

ASSOCIATION DES AMIS DE LA PHILHARMONIE DE PARIS

BULLETIN D'ADHÉSION

M Mme

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____

Courriel _____

Profession _____

Entreprise _____

L'Association des Amis est éligible au titre du mécénat. Les dons donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu net imposable. La cotisation annuelle n'est pas déductible des impôts.

Règlement par chèque bancaire
à l'ordre des **Amis de la Philharmonie de Paris**.

Date :

Signature obligatoire :

ADHÉRENT

Adhérent Solo : 50€

Adhérent Duo : 80€

AMI - 250€ - VALABLE POUR 2 PERSONNES

Don (à partir de 50€)

SOUTIEN - 600€ - VALABLE POUR 2 PERSONNES

Don (à partir de 400€)

DONATEUR - 1 000€ - VALABLE POUR 2 PERSONNES

Don (à partir de 800€)

BIENFAITEUR - 2 000€ - VALABLE POUR 2 PERSONNES

Don (à partir de 1 800€)

Cotisation annuelle (à partir de la cat. Amis) _____ 200 €

Don _____

Total _____

JEUNES AMIS

Si vous avez moins de 40 ans, vous bénéficiez d'une réduction de 50% sur toutes les catégories et vous bénéficiez de tous les avantages. Nous vous remercions de bien vouloir fournir un justificatif.

Jeunes Amis – 50% _____

CONTACTS

ANNE-FLORE NAUDOT _____

RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION DES AMIS

afnaudot@philharmoniedeparis.fr

01 53 38 38 31 • 06 73 36 54 36



CITÉ DE LA MUSIQUE - PHILHARMONIE DE PARIS
221, AVENUE JEAN-JAURÈS 75935 PARIS CEDEX 19
PORTE DE PANTIN
PHILHARMONIEDEPARIS.FR